



Mairie de Chassors

Route de Jarnac 16200 Chassors

Tel : 05 45 81 06 63

Fax : 05 45 81 07 65

mairie.chassors@wanadoo.fr

*Retrouvez
dans ce numéro*

*Le Mot du Maire
p 2*

*Zoom « personnel municipal »
p 3 à 5*

*La Vie Municipale
P6 à 15*

*La Vie de l'Ecole
p 16 et 17*

*La Vie des Associations
p 18 à 22*

*En bref
p 23 à 36*

*La page des Capsortiens
p 37*

*Informations Pratiques
p 38 à 39*

*Bien vivre à Chassors
p 40*

Une équipe au service



des Capsortiens

Le Mot du Maire



Dans ce 127ème bulletin municipal nous avons décidé de vous présenter le personnel de la commune ; tous les détails sont à lire dans les pages suivantes.

L'écho du mois de juin est en partie consacré au budget voté à l'unanimité le 30 mars 2017 sans augmentation d'impôts depuis 14 ans ; tout en effectuant de nombreux investissements. Il y a encore cette année quelques baisses de dotation de l'état mais qui seront largement compensées en 2017 par la dotation de solidarité du Grand Cognac.

C'est aussi l'écho sous l'air du nouveau Président de la République, jeune et dynamique, qui je l'espère, saura apporter de l'aide aux petites communes. Je lui souhaite une bonne réussite dans son immense tâche.

Quelques mots sur les plus importants travaux qui sont l'aménagement de la départementale 22. Un calendrier optimiste pourrait ressembler à cela :
Octobre 2017 : effacement des réseaux
Avril 2018 : début de l'aménagement qui pourrait se terminer fin 2018.

Juste un mot sur les chiens errant pour lesquels je reçois de plus en plus de plaintes, cela devient insupportable. Je voudrais bien prévenir les propriétaires que je n'hésiterai pas à prendre les mesures qui s'imposent et qui n'iront certainement pas dans leur sens.

Pour revenir à des choses plus sympathiques, c'est un plaisir de voir renaître le club de foot de la Cagouille Sportive de Chassors qui débutera le championnat en septembre. Merci à ceux qui ont eu le courage de remonter le club. Pour ce qui est du terrain, il faudra le remettre aux normes, la municipalité le fera selon ses moyens pour que l'équipe joue dans les meilleures conditions possibles. C'est toujours un investissement pour la commune ; c'est pour cela que je compte sur le sérieux des joueurs afin de pérenniser l'équipe dans le temps.

La venue des spicherois pour l'ascension accompagnés de leur Maire fut un très bon moment d'échange, de convivialité et d'amitiés. Merci aux deux présidents Xavier et Jean-Marie ainsi qu'à leur équipe pour l'organisation.

Pour ce qui est de l'école, une classe fermera cette année, le RPI n'ayant pu aboutir. Nous saurons avant la fin de l'année si les compétences restent à Grand Cognac ou si la commune reprend ses écoles. Suivant la réponse, d'autres réflexions pourront peut-être être envisagées.

Je tiens à remercier Eric VERGER et toute son équipe de l'Echo qui par leur travail vous permettent d'être informé au mieux de ce qui se passe sur CHASSORS.

A très bientôt, je vous souhaite de bonnes vacances.

Le Maire, Patrick Lafarge.

Zoom « personnel municipal »

A Chassors nous comptons 5 agents au service de la commune et de ses habitants. Ils œuvrent quotidiennement au maintien et à l'amélioration de votre qualité de vie et de celle de la commune.

Les connaissez-vous ? Petite présentation !

Virginie ROLLET

Secrétaire de Mairie

Adjoint administratif principal 2ème classe

Entrée en fonction le 1er Janvier 2015, Virginie est l'assistante privilégiée du Maire et des élus. En quelques mots, nous pouvons résumer ses missions ainsi :

- Accueil physique et téléphonique de la population,
- Gestion des affaires générales : Secrétariat, rédaction des actes administratifs, d'état civil et du cimetière,
- Elections : Suivi des listes électorales, préparations des élections, préparation et suivi de la commission administrative,
- Urbanisme : Traitement des demandes d'autorisations d'urbanisme,
- Assainissement : Facturation, abonnement et consommation pour le compte de Grand Cognac ,
- Comptabilité : Comptabilité courante, préparation et suivi des documents budgétaires,
- Urbanisme : Contentieux et suivi de la procédure d'élaboration du PLU,
- Ressources Humaines : Paye, suivi de carrières, formation,
- Conseil Municipal : Préparation et suivi des réunions de conseil. Rédaction et mise en œuvre des décisions du conseil municipal.



Charlène CHATER

Agent administratif (17h30 par semaine).

Entrée en fonction le 1er Mars 2017, Charlène travaille en étroite collaboration avec Virginie. Pour de nombreuses missions, elles ont un rôle interchangeable.

Les missions principales de Charlène peuvent se résumer ainsi :

- Accueil physique et téléphonique de la population
- Gestion des affaires générales : Secrétariat, rédaction des actes administratifs, d'état civil et du cimetière.
- Elections: Suivi des listes électorales, préparations des élections
- Urbanisme : Traitement des demandes d'autorisations d'urbanisme
- Assainissement: Facturation, abonnement et consommation pour le compte de Grand Cognac
- Comptabilité : Comptabilité courante



Christian FONTENEAU

Espaces verts

Adjoint technique principal 2ème classe

Entré en fonction le 01 Janvier 1987, Christian a plusieurs casquettes ! Il entretient et assure les opérations de première maintenance au niveau des équipements, de la voirie et des espaces verts, de la mécanique. Il réalise des interventions techniques et des opérations de manutention.

Côté espaces verts, il s'occupe de l'entretien de ces derniers : taille, débroussaillage, tonte, arrosage, entretien des écoles et des lagunes.



Julien ROBERT

Entretien des espaces communaux.

35 heures par semaine.

Agent technique

Entré en fonction le 01 juin 2014.

Julien effectue les travaux nécessaires à l'entretien des espaces verts : pelouses, haies, arbustes...

Il s'occupe de l'entretien courant afin de maintenir la qualité de l'environnement. Il tond, taille, ramasse les feuilles, débroussaillie, fauche les bas-côtés. Il est aussi amené à effectuer des travaux de petite manutention, l'entretien du matériel et des locaux du patrimoine de la commune.



Nadine MARGAUD

Agent d'entretien des bâtiments – 20 heures par semaine.

(Contrat Unique d'Insertion, Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi)

Entrée en fonction le 06 mars 2017, NADINE a pour missions de réaliser les opérations de propreté, de nettoyage et d'entretien des surfaces, locaux, équipements, bureaux, salles communales...selon la réglementation d'hygiène et de sécurité.

Elle gère les stocks des produits. Elle réalise les tâches d'entretien courant selon des cycles hebdomadaires, entretient les sols et

les vitres, et exécute des opérations de grand nettoyage.



Mot du Maire

Le personnel communal est un maillon indispensable de la chaîne qui compose l'équipe municipale.

Il est, en effet, celui qui permet la mise en œuvre des décisions prises par les élus. Le climat de confiance existant dans notre commune est donc le gage du bon fonctionnement de notre collectivité.

Chacun de nos agents, avec pour certains, des spécificités et, pour d'autres, une grande polyvalence, assure la complémentarité qui permet de couvrir toute la diversité des tâches à accomplir.

Nos agents constituent aussi le lien social avec notre population et, en particulier, les plus en difficultés.

Leur disponibilité (y compris en dehors des horaires de travail), leur dévouement, leur fidélité et leur bonne connaissance du territoire communal sont précieux pour le maire et les élus. D'ailleurs, à ma demande, ils sont très souvent associés, en tant que conseils, à nos échanges et à nos décisions.

Qu'ils soient tous remerciés pour l'ensemble de leur mission.

Le Maire, Patrick Lafarge.

DECISIONS DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE

Depuis le mois de février le conseil municipal s'est réuni à 5 reprises

Séance du 21 février 2017 :

Etaient présents : Patrick LAFARGE, Maire, Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Stéphanie LACOSTE (Secrétaire de séance), Nadia VINCENT, Emeline POUSSARD, Florence RAYMOND, Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Sylvain CHATAGNER, Jean-Maurice SABATER, Bruno GAUTIER

Séance du 11 mars 2017 :

Etaient présents : Patrick LAFARGE, Maire, Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Emeline POUSSARD, Florence RAYMOND, Didier ANDRIEUX, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE (Secrétaire de séance), Bruno GAUTIER.

Excusés ayant donné procuration : Eric VERGER à Patrick LAFARGE, Stéphanie LACOSTE à Nathalie DAUNAS, Jean-Maurice SABATER à Bruno GAUTIER, Sylvain CHATAGNER à Didier ANDRIEUX,

Excusée : Nadia VINCENT

Séance du 23 mars 2017 :

Etaient présents : Patrick LAFARGE, Maire, Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Stéphanie LACOSTE (Secrétaire de séance), Emeline POUSSARD, Florence RAYMOND, Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Sylvain CHATAGNER, Jean-Maurice SABATER, Bruno GAUTIER

Absente : Nadia VINCENT

Séance du 30 mars 2017 :

Etaient présents : Patrick LAFARGE, Maire, Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY (Secrétaire de séance), Stéphanie LACOSTE, Emeline POUSSARD, Florence RAYMOND, Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Jean-Maurice SABATER, Bruno GAUTIER

Excusés ayant donné procuration : Sylvain CHATAGNER à Didier ANDRIEUX, Nadia VINCENT à Patrick LAFARGE.

Séance du 18 mai 2017 :

Etaient présents : Patrick LAFARGE, Maire, Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Stéphanie LACOSTE, Emeline POUSSARD, Florence RAYMOND, Didier ANDRIEUX (Secrétaire de séance), Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Jean-Maurice SABATER, Bruno GAUTIER, Sylvain CHATAGNER

Excusée ayant donné procuration : Nadia VINCENT à Patrick LAFARGE.

A-Affaires financières

1- Achat de la parcelle cadastrée section A n° 1085 située derrière l'école

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de préserver le terrain qui longe l'arrière de l'école afin d'entretenir la toiture et le mur de l'école ainsi que le fossé existant.

Il propose d'acquérir cette bande de terrain de 307 m² correspondant à la parcelle cadastrée section A n° 1085 et située en zone constructible à la carte communale, au prix de 750 euros.

Des démarches avaient été lancées en 2007, mais la procédure n'avait pas abouti.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité des présents.

2- Demande de subvention pour l'aménagement de la traversée de Luchac Guîtres – RD 22

Monsieur le Maire explique au conseil que dans le cadre des travaux d'aménagement de la Traversée de Luchac Guîtres sur la RD 22, la commune peut demander des subventions, notamment la DETR (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux) qui peut atteindre 35% du coût du projet. Le dossier doit être déposé avant le 15 mars. Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter les aides financières à l'unanimité des présents (séance du 11 mars). Deux mois plus tard, le dossier de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) est validé par le Département. Le montant sera communiqué ultérieurement.

3- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Monsieur le Maire propose le maintien des taux de l'année dernière, soit

- 9,26 % pour la taxe d'habitation,
- 20,74 % pour la taxe foncière bâti,
- 43,46 % pour la taxe foncière non bâti.

Les trois taux sont votés à l'unanimité des présents.

4 - PRESENTATION DES COMPTES 2016 et du BUDGET 2017

Le conseil municipal a voté en mars à l'unanimité les comptes 2016 et le budget 2017 de la commune et de l'assainissement.

Chaque budget comporte une section de fonctionnement pour les dépenses et recettes courantes qui varient peu d'une année à l'autre et une section d'investissement pour les opérations durables (bâtiments, matériels, voirie,...).

BUDGET COMMUNAL

RECETTES	2016	Budget 2017
Impôts locaux et dotation Communauté de commune	406 488	461 265
Dotations de l'État	229 865	209 926
Loyers des logements + location salle des fêtes	18 747	18 788
Redevances perçues et prestations facturées	9 128	8 755
Atténuations de charges (contrats aidés)	6 414	7 035
Produits exceptionnel (assurances - cessions de biens,...)	25 046	
Total des recettes	695 688	705 769
DEPENSES		
Consommables (électricité, fournitures,...)	36 346	48 800
Entretien terrains, voirie, réseaux, bâtiments, matériel	28 473	55 500
Autres services extérieurs, assurances et impôts	25 003	26 731
Frais de personnel et indemnités des élus	183 054	186 958
Versement à la CDC de Jarnac / Agglo Grand Cognac (Ecole)	81 775	95 809
Service incendie	28 102	28 000
Autres versements à des organismes extérieurs	2 433	2 500
Subventions aux associations	3 964	5 683
Charges financières, exceptionnelles & amortissements	47 836	22 675
Dépenses imprévues		30 000
Total des dépenses	436 986	502 656
Résultat de l'exercice	258 702	203 113
Report des excédents antérieurs	469 643	616 691
Excédent CCAS suite dissolution	3 676	
Excédent Assainissement transféré à Grand Cognac (net)		13 527
Excédent cumulé	732 021	833 331
Affecté au financement des investissements	-115 330	-833 331
Excédent reporté	616 691	0

Les taux des impôts locaux communaux (taxe d'habitation et taxe foncière) sont stables depuis 2003 après une baisse de 7 % entre 2000 et 2003.

Le passage de la Communauté de Communes de Jarnac à l'agglomération Grand Cognac se traduit par une augmentation sensible de la dotation de solidarité qui passe de 63.000€ à 116.000€ (+ 53.000€).

La réduction des dotations de l'État se poursuit : -41.000€ par rapport à 2014.

L'augmentation des dépenses de consommables est due principalement à un report de charges (gaz-électricité) d'un exercice à l'autre.

Les dépenses d'entretien (plantations, bâtiments communaux, voirie) progressent dans le budget de 27.000€.

La commune emploie 5 agents représentant 4 équivalents temps plein en 2017 pour assurer le secrétariat, l'entretien des terrains, de la voirie et des bâtiments communaux.

L'excédent attendu de 203.000€ pour 2017, augmenté de l'excédent antérieur, permet d'affecter un peu plus de 833.000€ à l'investissement.

INVESTISSEMENTS	2 016	Budget 2017		
		Reporté	Nouveau	Total
RECETTES				
Affectation résultat fonctionnement N	66 798		833 331	833 331
Affectation résultat fonctionnement N-1		32 351	82 979	115 330
Fonds de Compensation de la TVA	85 385		30 660	30 660
Taxe d'aménagement	6 945		5 000	5 000
Subventions traversée Luchac	65 966			0
Subvention étude PLU		6 500		6 500
Subvention Agence de l'Eau (Terre Saine)	5 737			0
Subvention FDAC (voirie)	4 333			0
Participation Julienne (cimetière)	3 748		2 000	2 000
Sorties d'actifs	23 834			0
Amortissements	20 271		20 105	20 105
Total des recettes	283 017	38 851	974 075	1 012 926
DEPENSES				
Déficit d'investissement reporté	54 926		82 979	82 979
Remboursements d'emprunts	36 889		38 050	38 050
Sorties d'actifs	21 934			0
Voirie & pluvial	90 676		125 000	125 000
Matériel technique	72 799	203	63 797	64 000
Traversée de Luchac	38 645			0
Cimetière	13 491		15 200	15 200
Logements	10 574		5 000	5 000
Aménagements paysagers	5 809	6 191	6 809	13 000
Complexe mairie-salle des fêtes	5 802		30 000	30 000
PLU	3 870	21 130		21 130
Matériel & logiciels administratifs	2 872	1 127	11 873	13 000
Signalétique – sécurité routière	2 835		3 000	3 000
Divers (2016 : licence 4 – 2017 : terrain)	2 500		3 500	3 500
Défense incendie	2 084	3 000	47 000	50 000
Eclairage public	290	1 000	1 000	2 000
Traversée de Guitres – RD22		6 200	540 867	547 067
Total des dépenses	365 996	38 851	974 075	1 012 926
Résultat de clôture	-82 979	0	0	0

L'essentiel des investissements est consacré à l'aménagement des villages et à la voirie, notamment à la constitution d'une provision de 547.000€ pour la traversée de Guitres dont le coût total approchera 700.000€ HT. Les travaux d'effacement de réseaux devraient commencer fin 2017.

En 2016, les travaux de voirie portaient sur la route du Chêne. Les travaux d'eaux pluviales ont été faits au Treuil. En 2017 des travaux seront faits à Luchac (voirie) et route de Nanclas (pluvial). Au 31/12/2016, la commune est peu endettée avec un capital restant dû de 100.000€ dont le dernier remboursement interviendra en 2020.

BUDGET ASSAINISSEMENT

L'année 2016 a dégagé un excédent de **fonctionnement** de 22.797€ qui, ajouté au report des années antérieures, forme **un résultat de clôture positif de 149.509€**.

En **investissement** le résultat de l'année 2016 est positif de 25.596€ ; augmenté du report des années antérieures de 216.713€ et diminué des « reste à réaliser » de 28.000€, il ressort **un excédent global de 214.309€**.

Au final et du fait des nouvelles compétences, ces deux excédents pour un total de 363.818€ sont transférés au 1er janvier 2017 à l'Agglomération Grand Cognac. La commune ne gèrera plus désormais le budget assainissement collectif.

5 - Adoption d'un Agenda Programmé (Ad'AP) et autorisation à signer et présenter la demande d'Ad'AP

Monsieur LEVEQUE expose que les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Le diagnostic de l'accessibilité des ERP de la commune a montré que deux ERP n'étaient pas conformes à la réglementation, la salle des fêtes et les sanitaires de la salle des six chemins.

Monsieur le Maire propose d'élaborer un Ad'AP sur 3 ans pour les 2 ERP communaux comme suit :

	Point de non-conformité	Aménagement projeté	Cout estimé en € (HT)	Période de réalisation des travaux
	Banque d'accueil – Absence d'un guichet abaissé	Mise en place d'une tablette réglementaire rabaisée	200	Avril à Décembre 2017
SALLE	Portes principales – Largeur de passage insuffisante	Modification de la menuiserie	2 000	Avril à Décembre 2017
DES	Sanitaires – Absence de système pour refermer la porte	Mise en place d'une poignée sur l'intérieur de la porte	50	Avril à Décembre 2017
FETES	Sanitaires – Urinoirs à la même hauteur	Mise à hauteur d'un des urinoirs	250	Avril à Décembre 2017
	Extérieur – Absence de bande de guidage	Création d'une bande de guidage visuel et tactile entre la place de parking et l'entrée de la salle	1 000	Avril à Décembre 2018
	Scène non accessible	Mise à disposition d'un appareil élévateur	15 000	Demande de dérogation
SALLE DES SIX CHEMINS	Sanitaires non-conformes – Dimension et équipement	Mise aux normes des sanitaires	10 000	Avril à Décembre 2019

Cet agenda sera déposé en préfecture conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents approuve l'Agenda d'Accessibilité programmée, tel que présenté, pour mettre en conformité les ERP de la commune. Il autorise également le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du préfet.

6 - Décision effacement des réseaux sur RD 22 pour tronçon non subventionné

Suite à la dernière commission de subvention pour l'effacement de réseaux dans le cadre du projet d'aménagement de la RD 22, une portion ne serait pas subventionnée.

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il souhaite que la commune prenne à sa charge les travaux d'enfouissement des réseaux sur ladite partie.

A l'unanimité des présents, le Conseil municipal accepte de prendre en charge cette portion non subventionnée.

7 - Choix d'entreprise pour pose d'une bâche incendie

Monsieur GAUTIER présente les devis retenus par la commission de sécurité pour la pose de bâches incendie sur deux sites :

- Route de Cognac : ARE TP : 19 494,00 € TTC

(Seul devis obtenu malgré plusieurs demandes)

- Route de Nanclas : VEOLIA : 11 045,86 € TTC hors terrassement

ARELEC : 15 540,00 € TTC

ARE TP : 12 894,00 € TTC

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide de retenir la société ARE TP.

8 - Choix d'entreprise pour travaux voirie

Monsieur Didier ANDRIEUX présente les devis pour les travaux de voirie que la commission a proposé de réaliser en 2017. Il précise que sur trois sociétés contactées, seules deux entreprises ont soumis des devis.

Travaux à Luchac, route de Sigogne – RD 15 :

Trottoirs : ARE TP : 53 065,50 € TTC

SNGC : 67 227,00 € TTC

Ilots : ARE TP : 6 923,40 € TTC

SNGC : 8 824,80 € TTC

Caniveaux à Pampreuil, RD 156, entrée de Chassors, côté droit en allant sur Jarnac :

ARE TP : 43 506,36 € TTC

SNGC : 50 360,80 € TTC

La commission n'a pas retenu les travaux pour le trottoir du Buisson eu égard au prix excessif pour la superficie concernée (285 m²), la spécificité du terrain obligeant à effectuer tous les travaux à la main :

ARE TP 21 653,80 € TTC

SNGC 26 486,70 € TTC

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les choix de la commission : Travaux de Luchac et caniveaux à Pampreuil et choisit la société ARE TP.

Le Conseil va réfléchir à une autre solution pour traiter l'accotement du Buisson.

9- Choix d'entreprise pour vérification sécurité équipements sportifs

Monsieur le Maire présente deux devis pour la vérification de sécurité du terrain de foot et du skate park :

- SOCOTEC : 408 € TTC
- APAVE : 432 € TTC

Le Conseil Municipal choisit à l'unanimité la société SOCOTEC.

B-Travaux

1 - Réajustement des dimensions des concessions du cimetière de CHASSORS JULIENNE

Madame Nathalie DAUNAS explique que les dimensions des concessions ne sont plus adaptées aux plaques des marbriers. Elle propose de passer les concessions de 3 m² (2,40 sur 1,25 m) à 3,75 m² (soit 2,50 m sur 1,50 m).

Les tarifs restent inchangés ; les dimensions des autres concessions (5 et 6 m²) restent également inchangées.

Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents.

Autre information : une nouvelle partie de l'ancien cimetière a été engazonnée.

2- Travaux RD 22 : Passage en commission pour l'effacement de réseaux en mars pour les deux parties non prises en charge par le Département à la dernière commission.

Calendrier estimatif des travaux : Fin des travaux d'enfouissement des réseaux : fin 2017, suivie d'une période d'attente de 6 mois. Début de l'aménagement : juin 2018. Fin des travaux : Fin 2018 / Début 2019.

3- Terrain de foot : Un club de foot va être créé sur la commune cette année. Or actuellement, le terrain n'est pas aux normes pour jouer en compétition.

Monsieur le Maire propose donc de récupérer du matériel donné par la commune de Cognac (main courante, algéco, ...), le démontage et le transport restant à la charge de la commune.

A la majorité des présents, le conseil se prononce favorablement pour accepter ce matériel, en assurer le transport et le remontage.

C-ELUS et PERSONNEL

1 – Indemnités du Maire et des trois adjoints

Monsieur le Maire explique que le Trésorier de Jarnac demande que la délibération n° 2014/010 du 03/04/2014 soit reprise très rapidement pour tenir compte des évolutions de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité des présents.

2 - Recrutement d'un agent d'entretien,

Monsieur le Maire explique qu'un recrutement a été organisé pour remplacer l'agent d'entretien dont le contrat s'achève le 13 mars 2017.

La candidate retenue par la commission « personnel » est éligible à un contrat CUI-CAE.

Monsieur le Maire propose de lui consentir soit un CDD de trois mois renouvelable 9 mois, soit un contrat aidé CUI-CAE d'un an.

Son contrat commencerait le 6 mars 2017 pour 20 h par semaine.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'embaucher la personne retenue en contrat CUI-CAE.

3 - Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire de l'activité, Recrutement d'un agent technique à temps complet en contrat à durée déterminée de 12 mois,

Monsieur le Maire explique au conseil que le contrat d'Avenir de trois ans de Monsieur Julien ROBERT arrive à son terme fin mai 2017.

La commission « Personnel » a décidé de lui proposer un contrat à durée déterminée d'un an.

Le Conseil Municipal valide la proposition à l'unanimité.

D- Partenariat avec Grand Cognac Agglomération

1 – Nomination d'un commissaire à la Commission Intercommunale des Impôts Directs de Grand Cognac

A la demande de la communauté d'agglomération de Grand Cognac, le conseil doit nommer un commissaire pour siéger à la CIID.

Monsieur le Maire rappelle que cette commission se substitue à la commission communale des impôts directs en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

Monsieur le Maire propose sa candidature.

Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.

2 - Validation du Droit de Prémption Urbain

Madame Nathalie DAUNAS explique que le droit de prémption prévu à la carte communale va être géré par Grand Cognac Communauté d'Agglomération.

Elle propose de refaire un point sur les trois parcelles concernées :

- section C n° 539 (370 m²) et n° 540 (540 m²) à côté de l'église dans le but de valoriser la Place de l'Eglise
- section C n° 1224 (830 m²) 16 rue de Spicheren dans le but de créer un parking

La commission urbanisme souhaite conserver un droit de prémption sur les deux parcelles mitoyennes de l'église et abandonner le droit de prémption sur la parcelle sise rue de Spicheren.

Madame DAUNAS propose de demander à Grand Cognac de prendre une délibération communautaire en ce sens.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

3 - Adhésion au service commun Conseil Juridique de Grand Cognac Communauté d'Agglomération.

Grand Cognac Communauté d'Agglomération propose aux communes d'adhérer au service de conseil juridique.

Cette mutualisation a vocation à soutenir les communs membres dans la résolution de leurs problèmes juridiques.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'adhérer au service juridique de Grand Cognac.

E- INFORMATIONS DIVERSES

1- Avis du conseil sur la création du RPI CHASSORS / SIGOGNE :

Monsieur le Maire propose au conseil de voter à bulletin secret pour ou contre la création du RPI. Il rappelle qu'il ne s'agit que d'un avis à transmettre à Grand Cognac qui prendra la décision.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité : 9 pour, 4 contre, 1 abstention.

2- Cartes d'identité :

A partir du 14 mars 2017, les dossiers de carte d'identité ne seront plus à déposer à la Mairie de Chassors. Les cartes d'identité seront biométriques et réalisées uniquement dans les mairies équipées d'un dispositif adapté.

Les dossiers de demandes seront à faire sur internet en priorité et les pièces à fournir à déposer dans les mairies équipées (la plus proche étant Jarnac).

3 - Ramassage des ordures ménagères en saison estivale :

Monsieur le Maire rappelle que l'an passé il a été décidé par le Conseil de rester à un passage par semaine pour la saison estivale 2016. Monsieur le Maire propose de renouveler ce principe pour toutes les saisons estivales à venir. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rester à un passage par semaine en saison estivale.

4- Poubelles :

Les bacs poubelles de l'Eglise seront retirés ; en contre partie des poubelles nominatives seront fournies aux habitants des impasses de Spicheren et de l'Angle Droit.

5- : Echos de la Réunion des Associations du 2 février 2017 :

L'association Informatique va être mise en sommeil faute de membres suffisants. Constat sur l'année : Toutes les associations ont du mal à recruter et demandent une augmentation de la subvention communale. Enfin, Une proposition de mettre une salle à la disposition de toutes les associations a été évoquée.

6- Projet d'aménagement de la RD 15 à LUCHAC :

La commission voirie propose d'installer des îlots en béton à la place des quilles. Le Maire est en contact avec l'ADA pour ce projet.

7- Echange de terrains avec Monsieur DELOUME pour la pose d'une bâche incendie :

Un géomètre intervient pour matérialiser la partie à échanger. Monsieur DELOUME fait de même pour sa partie.

8- Opération nettoyage de la commune :

Il est compliqué de trouver une date à cause des élections. Le conseil décide d'annuler pour cette année.

9 - Adhésion au volet numérique de l'ATD16 (Agence Technique de la Charente) :

Monsieur le Maire explique que le SDITEC (syndicat informatique) va être dissous au bénéfice de l'ATD16. Afin de permettre une continuité de service, Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'ATD16.

Le Conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité. Pierre LEVEQUE est nommé représentant titulaire et Didier ANDRIEUX suppléant.

10- Frelons asiatiques :

Le Département ne subventionne plus la destruction des frelons asiatiques pour les particuliers.

11- Changement d'horaires de la Mairie :

Monsieur le Maire propose de modifier les horaires d'ouverture de la Mairie afin de ménager un créneau le matin en semaine. Le Conseil valide la proposition suivante à compter du 17 avril 2017 :

Mardi : 9 h – 12 h Mercredi et Jeudi : 14 h – 18 h Samedi : 9 h – 12 h

Des nouvelles de l'école...



Quoi de neuf depuis le dernier écho de Chassors ?

Nos élèves ont continué leur petit bout de chemin en passant par :

- Cognac le 9 février pour le spectacle « Groink » (PS/MS et GS/CP),
- Rouillac le 14 février pour un concert de rock (GS/CP et CE1/CE2),
- Oléron du 20 au 24 mars pour une classe de mer (CM1/CM2),
- Châteaubernard et les jardins respectueux pour étudier la mare le 5 mai (CE1/CE2).

En avril, il y a eu la semaine de la Maternelle. Les parents ont pu rester un moment en classe pour partager une activité avec les enfants.

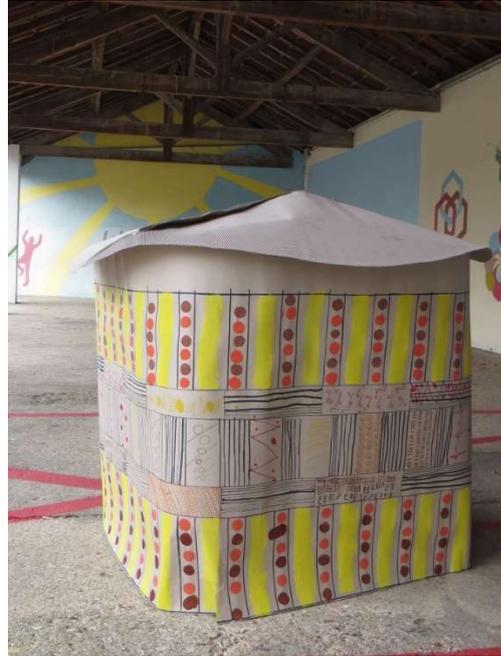
En mai, les PS/MS, GS/CP et CE1/CE2 ont travaillé 3 jours tous ensemble sur le thème de l'Afrique. Fabrication d'une case, d'un baobab, de masques et de vêtements typiques ont permis à petits et grands de coopérer et d'échanger.

Et ensuite... La fête de fin d'année est prévue le 30 juin. Les enseignants préparent un spectacle sur le thème de l'eau et de l'Afrique. L'association des parents d'élèves organise les jeux. Ce sera l'occasion de tous nous rassembler. Sous le soleil (on l'espère) et les objectifs des appareils-photos, nous souhaiterons plein de bonnes choses à nos CM2 : Aurélie, Baptiste, Eloïse, Nolan, Léanne et Dorine.

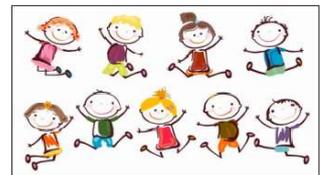
Et après... Le 7 juillet, c'est avec une émotion particulière que nous refermerons la grille de l'école. Une classe ne rouvrira pas en septembre. Deux enseignants doivent partir, d'autres aventures les attendent ailleurs... Pourtant, nous les aurions bien gardés...

Pour terminer vous trouverez ci-après quelques photos de ce qu'ont fabriqué les classes de PS/MS, GS/CP et CE1/CE2 sur le thème de l'Afrique.





En vous souhaitant de passer un bel été ! A bientôt !



ECHANGES ET PLANTES



L'association a tenu son Assemblée Générale le 10 mars 2017. Quelques personnes sont venues renforcer notre équipe de jardiniers qui compte maintenant 10 membres actifs et va continuer d'assurer l'entretien des plantations route de Nanclas (entrée de bourg de Chassors), venelle des Ouches, rue du Buisson, place de la Mare et rue de la Cadois à Guitres.

Pour simplifier le travail rue de la Cadois, il a été décidé de ne conserver des plantations que sur un côté de la rue, l'autre étant semé en jachère fleurie (réussite non assurée à ce jour). Les agents communaux ont apporté leur aide en arrachant les plantes existantes et en décaissant le sol pour y apporter de la terre. Nous les en remercions.



Rue de la Cadois (Guitres)



TENNIS DE TABLE LUCHAC CHASSORS (TTLC)



La saison 2016-2017 pour le tennis de table est terminée.

La première équipe, qui évolue en D3 a terminé 6ème sur 8 équipes de sa poule. Toutefois, elle a sauvé sa place et l'année prochaine elle évoluera en D3.

Quant à la seconde équipe, qui évolue en D4, celle-ci a terminé 2ème de la seconde phase du championnat à un tout petit point derrière Châteaubernard. C'est finalement cette équipe qui évoluera en D3 la saison prochaine, car seul le 1er de chaque poule monte en division supérieure.

Par conséquent notre deuxième équipe repartira en D4 au mois de septembre avec l'objectif de monter dès la première phase.

L'assemblée générale a eu lieu le 25 mai dernier. Le bureau constitué est reconduit pour 2017/2018, à savoir :

Président : Benoît Milhorat

Trésorier : Anthony Baudry

Secrétaire : Bruno Gautier

A ce jour, un joueur doit nous quitter, pour rejoindre Châteaubernard (ah le traître), non je plaisante, il est jeune et veut progresser. Nous lui souhaitons bonne chance dans cette structure plus grande, où certains d'entre nous vont s'entraîner avec ce club le jeudi soir.

Nous espérons que d'autres joueurs arrivent ou reviennent. Il paraît qu'un adjoint au maire était doué en tennis de table, dans ses jeunes années. Peut-être qu'il serait intéressé pour venir taper quelques balles avec nous.

Les objectifs pour la saison prochaine sont : le maintien en D3, voire la montée de l'équipe 1 en D2 et la montée de la 2ème équipe en D3. Ce qui permettrait aux joueurs d'évoluer dans un championnat à un niveau de jeu qui est le leur (sauf pour Nicolas qui est vraiment au-dessus de tout le monde)

Merci à notre entraîneur Sébastien ROUX (de Châteaubernard, comme quoi...) qui poursuit un travail remarquable pour l'animation des Temps d'Activité Périscolaires sur plusieurs écoles de la communauté de Communes et avec les jeunes du club, le samedi matin.

PETIT MESSAGE PERSONNEL : Si vous êtes une PME et que vous souhaitez faire de la PUB pour votre entreprise, n'hésitez plus, nos 2 équipes qui voyagent sur l'ensemble du département, seront fières de véhiculer votre marque sur leurs épaules.

Le Tennis de Table de Chassors vous souhaite d'excellentes vacances 2017. Soyez prudents sur la route.



CHASSORS INFORMATIQUE

Salle annexe de la mairie
16200 CHASSORS
François BOURGOIN ☎ : 05.45.35.19.13
Anna DEROCHEs ☎ : 05.45.81.25.15
Courriel : chassors-informatique@laposte.net

Un article dans la Charente Libre en Septembre et dans les Échos de Chassors, sans compter l'assiduité et les compétences de Jacques pour la formation, malgré cela n'ont intéressé aucun participant cette année.

Donc, le bureau a décidé de fermer le Club Informatique mais serait très heureux de remettre clefs et matériel à une nouvelle équipe et de l'accompagner pour de nouvelles aventures !

Le bureau

LA PETANQUE



Résultats des finales jeunes au boulodrome de st yrieix :

- tête à tête champion Charente cadet Mr Feltain Micky,
- doublettes champions Charente cadet Mrs Wenterstein Dawson et Feltain Micky,
- champions Charente junior Mrs Wenterstein dylan et Ribereau Kelian (Louzac Pc)
- triplettes champions Charente minimes Mlle Wenterstein Kelly et Mrs Wenterstein Kylian (Chassors) et Dechelotte Ryan (Angeac Charente),
- champions charente triplettes Mrs Wenterstein Dylan (chassors) Ribereau Kelian (louzac Pc) et Mellouin Clément (fléac),
- vice-champions cadets Mrs Wenterstein Sullivan (chassors), Wenterstein Deusty et Mlle Wenterstein Tifany (ruelle).

Toutes ces triplettes se sont retrouvés à Champdeniers (79) pour disputer les championnats de ligue le Samedi 27 et dimanche 28 mai en vue d'une qualification pour le championnat de France Ce sont qualifiés aussi la tripléte cadets Mrs Wenterstein Dawson, Feltain Micky (chassors) et gaetan pour la ligue à Champdeniers

Résultats Champions ligue

- Triplettes Minimes Mlle Wenterstein Kelly et Mrs Wenterstein Kylian et Dechelotte Ryan
- Triplettes Juniors Mrs Wenterstein Dylan Ribereau Kelian et Mellouin Clement

Ces deux équipes disputeront le championnat de France le 26 et 27 aout à Soustons (40) Nous leur souhaitons bonne chance et encore toutes nos félicitations pour toutes ces équipes jeunes pour leurs bons résultats.

Coté seniors nous avons eu plusieurs équipes qui se sont également qualifiés pour le championnat de ligue :

- Doublettes séniors Mrs Michelet Touihri Paul et Pascal
Mrs Wenterstein Claude et Wenterstein Dylan
- Doublettes mixtes Mme Tacheron Jannick et Mr Michelet Paul
Mme Marion M Pierre et Mr Wenterstein Alexandre
- Tête à tête féminin Mme Tacheron Jannick

AMITIE CHASSORS SPICHEREN

C'est sous un soleil estival que nous avons reçu les habitants de Spicheren pour une visite de quatre jours le week-end de l'ascension.



Arrivés en train à Angoulême, les 39 mosellans ont été reçus autour d'un copieux buffet avant de se retrouver dans les familles.

Patrick Lafarge (maire de Chassors) et Chantal Hillairet (mairie d'Eraville) étaient eux aussi présents à cette rencontre.

Pendant leur séjour, diverses activités leur ont été proposées avec notamment l'inauguration de la rue de Spicheren à Eraville suivi d'un pique-nique. Une journée excursion pour découvrir Saint Emilion et Bordeaux (visite de la cité du vin). Enfin, le dimanche un déjeuner de gala a ravi les Spicherois.

Nous avons une nouvelle fois partagé des moments d'émotion, d'échange et d'amitié et nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont œuvré à la réussite de cette nouvelle édition.

AMICALE DES CHASSEURS ET PROPRIETAIRES NON CHASSEURS DE CHASSORS.



Bientôt...

Assemblée générale :

Le samedi 26 août à 9h00, salle des « six chemins »

Concours chiens d'arrêt :

Un concours de chiens d'arrêt aura lieu le samedi 2 septembre.

Concours St Hubert :

Le samedi 30 septembre

Chasse à courre au lièvre :

Janvier ou février 2018 (possibilité d'une messe St Hubert »

Liens :

<https://chasseurs-dechassors.jimdo.com/>

Ouverture générale

L'ouverture générale aura lieu le dimanche 10 septembre.

Comme les années précédentes, la chasse à la caille et à la tourterelle sera possible deux semaines avant l'ouverture générale.

L'assemblée générale aura lieu le samedi 26 août et présentera les dates et les décisions importantes qui régleront cette nouvelle saison. La présence d'un maximum de sociétaires est souhaitable afin que chacun puisse s'exprimer et préparer ensemble la saison prochaine.

Repas « Pot au feu » :

Cette année, un repas « Pot au feu » a été organisé. Ce fût un succès, 90 personnes étaient présentes et la soirée fût agréable.

Organisation d'une rencontre St Hubert :

Une nouvelle manifestation va voir le jour, il s'agit d'un concours « St Hubert ». Cette rencontre est ouverte à tous et particulièrement aux amateurs. La date prévue à ce jour (sous réserve) est le samedi 30 septembre. Des précisions complémentaires ainsi que le déroulement de cette journée seront données lors de l'assemblée générale

Venez nombreux





En ce 8 mai 2017, une trentaine de personnes se sont retrouvées pour se recueillir et se souvenir des événements tragiques survenus lors de la seconde guerre mondiale. Patrick Lafarge, maire, a transmis le message du secrétaire d'état chargé des anciens combattants et de la mémoire.

Julien Sala a ensuite lu la liste des Capsortiens morts pour la France durant les conflits du siècle dernier et dont les noms sont inscrits au monument (14/18, 39/45 et Indochine).



Puis, en hommage aux victimes, Patrick Lafarge a déposé une gerbe au monument aux morts.

Après la minute de silence et la Marseillaise, la cérémonie s'achevait devant le verre de l'amitié. Remerciements à toutes les personnes présentes.

TERRE SAINE



La commune s'est engagée dans un plan d'entretien des espaces publics visant à supprimer progressivement l'usage des pesticides. Le traitement du cimetière du fait de sa surface (environ 10.000m²) et de son caractère (exigence de propreté) représente un enjeu particulier dans le dispositif.

Suite au travail de géo-localisation des tombes commencé au début des années 2000, un programme de reprise des concessions et de réhabilitation des monuments funéraires a été entrepris. Dans le même temps l'arrêt de l'implantation de nouvelles tombes dans l'ancien cimetière a été décidé.

La réflexion menée dans le cadre de l'adhésion à la charte Terre Saine s'est traduite par des actions concrètes :

- en 2016 acquisition de matériel de désherbage mécanique pour traiter les allées et création d'un puisard à l'entrée de l'allée centrale pour éviter le ravinement lors de fortes pluies,
- en 2016 et 2017 engazonnement des 2 parcelles nord-est en partie basse de l'ancien cimetière ; stabilisation et gravillonnage des allées ; ce travail a été effectué par les agents municipaux de Chassors et Julienne,
- à venir : traitement en maçonnerie des entre-tombes trop étroits pour un engazonnement.

Outre leur intérêt écologique, ces travaux d'aménagement paysager concourent à l'embellissement de cet espace.



Avant les travaux

En bref...



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES (OTV)

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison, de votre appartement ? Vous pouvez demander à la police ou à la gendarmerie de surveiller votre domicile !

Depuis 1974, le dispositif Opération tranquillité vacances (OTV) aide les vacanciers à être plus sereins. Limité aux mois de juillet et août à l'origine, OTV a été étendu à l'ensemble des vacances scolaires en 2009.

Aujourd'hui, l'opération est élargie à toute période d'absence prolongée de particuliers indépendamment des vacances scolaires.

L'opération tranquillité vacances, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la police et la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée.

Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions.

Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie – soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation : tentatives d'effractions, effractions, cambriolages. Informés, les victimes et leurs proches restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.

L'opération tranquillité vacances, comment ça marche ?

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum).

Sur place, au commissariat ou dans la brigade de gendarmerie. Pour gagner du temps, un formulaire est accessible en ligne ; il est à remplir et à imprimer avant de rendre sur place pour finaliser la demande.

SOURCE :

<http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/Mon-domicile/Zen-en-vacances-Beneficiez-de-l-Operation-Tranquillite-Vacances>

Formulaire de demande à télécharger

http://www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/Formulaire_OTV_2016.pdf



CALENDRIER CALITOM (SACS NOIRS ET JAUNES)

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 D	1 M	1 M	1 X	1 L	1 J	1 S	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V
2 X	2 X	2 X	2 D	2 M	2 V	2 D	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S
3 X	3 X	3 X	3 X	3 M	3 S	3 L	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D
4 X	4 X	4 X	4 X	4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L
5 X	5 X	5 X	5 X	5 V	5 L	5 M	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M
6 X	6 X	6 X	6 X	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M
7 X	7 X	7 X	7 X	7 D	7 M	7 V	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J
8 X	8 X	8 X	8 X	8 L	8 J	8 S	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V
9 X	9 X	9 X	9 X	9 M	9 V	9 D	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S
10 X	10 X	10 X	10 X	10 M	10 S	10 L	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D
11 X	11 X	11 X	11 X	11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L
12 X	12 X	12 X	12 X	12 V	12 L	12 M	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M
13 X	13 X	13 X	13 X	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M
14 X	14 X	14 X	14 X	14 D	14 M	14 V	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J
15 X	15 X	15 X	15 X	15 L	15 J	15 S	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V
16 X	16 X	16 X	16 X	16 M	16 V	16 D	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S
17 X	17 X	17 X	17 X	17 M	17 S	17 L	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D
18 X	18 X	18 X	18 X	18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L
19 X	19 X	19 X	19 X	19 V	19 L	19 M	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M
20 X	20 X	20 X	20 X	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M
21 X	21 X	21 X	21 X	21 D	21 M	21 V	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J
22 X	22 X	22 X	22 X	22 L	22 J	22 S	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V
23 X	23 X	23 X	23 X	23 M	23 V	23 D	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S
24 X	24 X	24 X	24 X	24 M	24 S	24 L	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D
25 X	25 X	25 X	25 X	25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L
26 X	26 X	26 X	26 X	26 V	26 L	26 M	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M
27 X	27 X	27 X	27 X	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M
28 X	28 X	28 X	28 X	28 D	28 M	28 V	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J
29 X	29 X	29 X	29 X	29 L	29 J	29 S	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V
30 X	30 X	30 X	30 X	30 M	30 V	30 D	30 M	30 S	30 L	30 J	30 S
31 X	31 X	31 X	31 X	31 M	31 L	31 L	31 J		31 M	31 J	31 D

LE CALENDRIER SCOLAIRE 2017 / 2018

CALENDRIER 2017
SCOLAIRE 2018

zone A

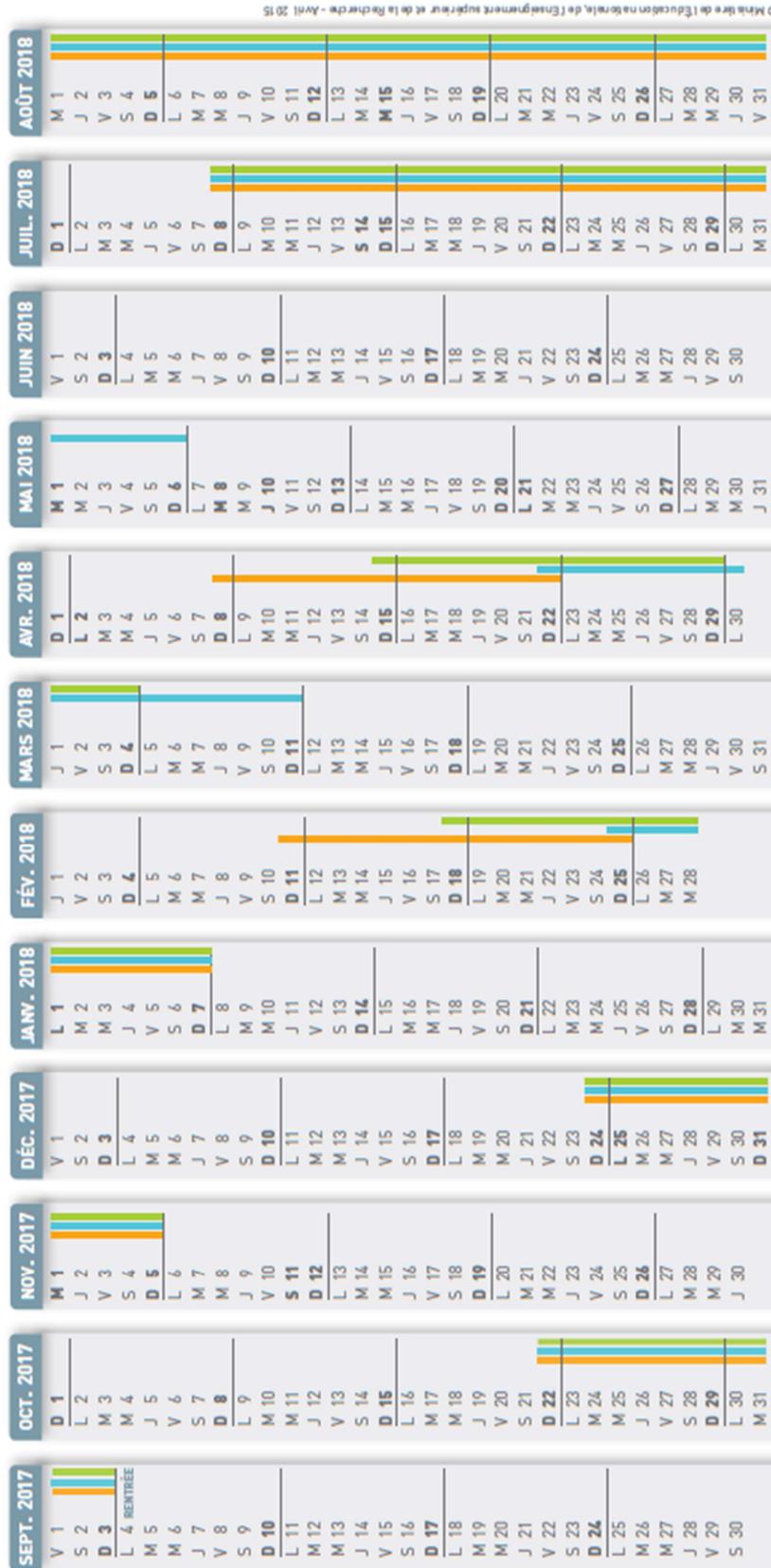
Besançon, Bordeaux,
Clermont-Ferrand, Dijon,
Grenoble, Limoges, Lyon,
Poitiers

zone B

Aix-Marseille, Amiens, Caen,
Lille, Nancy-Metz, Nantes,
Nice, Orléans-Tours, Reims,
Rennes, Rouen, Strasbourg

zone C

Créteil, Montpellier, Paris,
Toulouse, Versailles



→ Les élèves qui ont cours le samedi sont en congé le samedi après les cours.

Pour en savoir plus :
education.gouv.fr/calendrier-scolaire

[facebook.com/EducationFrance](https://www.facebook.com/EducationFrance)
twitter.com/EducationFrance

DECLARATION DE FEUX POUR BRULAGE DES DECHETS VERTS

Arrêté préfectoral relatif à la prévention des incendies de plein air

Le brûlage des déchets verts (éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage et autres pratiques similaires) est possible uniquement sur autorisation du Maire dans les périodes du 1^{er} octobre au 31 décembre et du 1^{er} mars au 31 mai.

En dehors de ces périodes, aucune autorisation ne pourra être délivrée.

REUNION PUBLIQUE PLU

Dans le cadre de la phase de clôture du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CHASSORS, le Conseil Municipal et la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac vous invitent à une réunion publique le Lundi 25 septembre 2017 à 18H30 à la salle des fêtes de CHASSORS.

Les cabinets TROQUEREAU et EAU MEGA présenteront la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et les différentes phases d'études réalisées.

Nous vous rappelons qu'un registre est toujours ouvert à l'accueil de la Mairie afin de recevoir les remarques des habitants et propriétaires de foncier sur la commune.

ASSISTANTES MATERNELLES



Nous vous communiquons les coordonnées des assistantes maternelles exerçant sur notre commune. Il vous appartient de prendre contact avec elles afin de connaître leur disponibilité.

NOM Prénom	Adresse	Téléphone
BOULINEAU Sylvie	4 rue de Guîtres GUITRES16 200 CHASSORS	05.45.80.97.17
GODINAUD-SABATER Natacha	2 impasse des Vignes LUCHAC 16 200 CHASSORS	05.45.82.69.60
GOUINEAU Emmanuelle	3 chemin du Stade GUITRES 16 200 CHASSORS	05.45.32.45.40
PODCZASZY Martine	13 route de Sigogne LUCHAC 16 200 CHASSORS	05.45.81.67.10
TAMBRUN Catherine	19 route de Sigogne LUCHAC 16 200 CHASORS	05.45.81.30.28

FORMALITES ADMINISTRATIVES

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



Depuis le 15 mars 2017, la procédure de dépôt des cartes nationales d'identité évolue.

Comme le Passeport, la Carte d'Identité devient biométrique.

Les dossiers de demandes de carte d'identité ne peuvent être déposés que dans une Mairie équipée d'une borne. Jarnac est la commune la plus proche et reçoit sur rendez-vous (tél : 05 45 81 08 11)

Les usagers ont le choix entre remplir le formulaire papier Cerfa ou compléter les mêmes informations via internet sur le site ants.gouv.fr

Pour une première demande ou pour un renouvellement de carte périmée, se munir : • Extrait d'acte de naissance (datant de moins de 3 mois) • 2 photos identiques • 1 justificatif de domicile (facture EDF, Téléphone, Eau...),

En cas de carte perdue/volée, se munir en plus d'une déclaration de perte et d'un droit timbre fiscal à 25 €

Pour un renouvellement de carte en cours de validité, se munir : • Carte d'identité • 2 photos • 1 justificatif de domicile

Pour les mineurs, fournir la pièce d'identité du parent qui signe la demande.

Les enfants mineurs doivent être présents avec leurs parents au moment du dépôt du dossier.

La procédure reste gratuite.

Petit rappel : Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. Cet allongement de la durée de validité s'applique aux cartes nationales d'identité délivrées à des majeurs à partir du 1^{er} janvier 2004 La prolongation de 5 ans de la validité de la carte nationale d'identité est automatique, elle ne nécessite donc aucune démarche.

Les personnes mineures ne sont pas concernées, leur carte nationale d'identité restera donc valable pour une durée de 10 ans.

Pour les voyageurs souhaitant se rendre à l'étranger avec une carte nationale d'identité, il est conseillé de se renseigner sur le site www.diplomatie.gouv.fr (rubrique conseils aux voyageurs).

La prolongation de 5 ans n'est pas valable à l'étranger.

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE



Les demandes de passeports doivent être déposées dans une mairie équipée. Segonzac est la commune la plus proche de Chassors et reçoit sur rendez-vous pris au préalable (tel : 05.45.83.40 41).

Le formulaire Cerfa peut être complété sur papier ou via internet sur le site ants.gouv.fr

Pour une première demande, se munir de : • 1 photo couleur ou noir et blanc • Extrait d'acte de naissance (datant de moins de 3 mois) ou • Carte nationale d'identité en cours de validité • • 1 justificatif de domicile de moins d'un an. • 1 timbre fiscal à : 86€ pour les adultes, 42€ pour les mineurs de plus de 15 ans, 17€ pour les mineurs de moins de 15 ans

Pour un renouvellement, fournir en plus l'ancien passeport.

PAPIERS A CONSERVER

Le délai de conservation des papiers varie selon les cas. Les durées indiquées sont des durées minimales durant lesquelles il est prudent de garder les documents. Les indications fournies concernent les délais durant lesquels vous pouvez demander un droit (remboursement par exemple) ou vous voir réclamer quelque chose (payer une amende par exemple). Vous pouvez bien évidemment garder vos documents plus longtemps, notamment pour apporter une preuve devant la justice.

Logement :

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Factures d'électricité et de gaz	5 ans	Délai pour contester une facture. Votre fournisseur a 2 ans pour réclamer un paiement.
Factures d'eau	5 ans	Délai pour contester une facture. Pour réclamer un paiement, votre fournisseur a : <ul style="list-style-type: none">• 4 ans (fournisseur public),• 2 ans (fournisseur privé).
Factures de téléphonie (fixe et mobile) et internet	1 an	
Preuve de restitution de matériel (box)	2 ans (à compter de la restitution)	
Factures liées aux travaux	10 ans ou 2 ans selon la nature des travaux	<ul style="list-style-type: none">• Gros-œuvre : 10 ans• Petits travaux (fenêtres par exemple) : 2 ans
Certificats de ramonage	1 an	
Attestations d'entretien annuel des chaudières	2 ans	
Titre de propriété	Permanente	
Contrat de location, état des lieux, quittances de loyer	Durée de la location + 3 ans	Ces délais s'appliquent aux logements loués comme résidence principale (vides ou meublés).
Courrier de révision de loyer	Durée de la location + 1 an	Ce délai s'applique aux logements loués à titre de résidence principale (vides ou meublés).
Échéance APL	2 ans	

Santé :

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Récapitulatif de remboursements d'assurance maladie et maternité	2 ans	Délai de reprise du trop-perçu (5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration)
Carte de mutuelle, demande de remboursement ...	Variable selon l'organisme	Voir les délais prévus dans le contrat
Ordonnances	1 an minimum	3 ans pour la délivrance de lunettes d'une personne de plus de 16 ans. Pas de délai pour la délivrance d'audioprothèses
Preuves du versement d'indemnités journalières	Jusqu'à liquidation des droits à la retraite	
Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé	Permanente	Carnet de santé d'un enfant à conserver au moins jusqu'à sa majorité
Certificats, examens médicaux, radiographies	Permanente	Documents utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé

Banque :

Chèques à encaisser	1 an et 8 jours	Passé ce délai, le chèque ne peut plus être encaissé mais la dette reste due.
Contrat de prêt (immobilier et consommation) et autres justificatifs	2 ans	À partir de la dernière échéance
Relevés de compte, talons de chèque	5 ans	Un débit frauduleux peut être contesté dans un délai maximum de 18 mois.
Convention de compte bancaire	Durée d'ouverture du compte	

Véhicule :

PV pour amende forfaitaire	3 ans	Si le Trésor public n'a rien fait pour obtenir le paiement de l'amende 3 ans après sa notification, vous ne devez plus rien.
Factures (achat, réparation...)	Durée de conservation du véhicule	+ 2 ans en cas de revente (vice caché)
Certificat d'examen du permis de conduire	4 mois	+ jusqu'à réception du permis
Certificat de cession du véhicule	Durée de conservation du véhicule	Il peut être utile de conserver ce certificat après la vente du véhicule, en cas de litige avec l'ancien propriétaire.

Travail, chômage, retraite :

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Bulletins de salaire, contrat de travail, certificats de travail.	Jusqu'à liquidation de la retraite	Vous avez 3 ans pour réclamer un arriéré de salaire.
Attestation assedic ou Pôle emploi	Jusqu'à obtention de l'allocation chômage	Ce document peut être utile dans le cadre du calcul de vos droits à la retraite.
Reçu pour solde de tout compte	6 mois	À partir de la signature de votre solde de tout compte (3 ans à défaut de signature)
Échéances allocations chômage	3 ans	Délai de reprise du trop-perçu (10 ans en cas de fraude ou fausse déclaration). Ce document peut être utile dans le cadre du calcul de vos droits à la retraite.
Bulletins de paiement de la pension de retraite	Permanente	Documents utiles pour le calcul de vos droits à la pension de réversion
Carte d'invalidité d'un enfant	Jusqu'à liquidation de la retraite	Assumer la charge d'un enfant handicapé permet de toucher une majoration. Vous devez donc conserver tous les documents relatifs

Famille, scolarité :

Actes d'état civil (copies intégrales et extraits)	Permanente	Certaines procédures nécessitent un acte d'état civil récent.
Avis de versement d'allocations familiales	5 ans	Vous avez 2 ans pour agir si vous n'avez pas touché le bon montant. La Caisse d'allocations familiales a également 2 ans pour se faire rembourser un trop perçu. Ce délai passe à 5 ans en cas de fraude de votre part.
Jugement de divorce, jugement d'adoption	Permanente	En cas de perte, une copie est fournie par le tribunal.
Acte de reconnaissance d'un enfant	Permanente	La mairie peut vous en délivrer une copie.
Contrat de mariage (documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs)	Permanente	En cas de perte du contrat de mariage, vous devez vous adresser au notaire qui l'a établi.
Livret de famille	Permanente	En cas de perte, un duplicata peut être obtenu à la mairie.
Diplômes	Permanente	En cas de perte, il n'est pas possible d'obtenir une copie de votre diplôme. Vous pourrez cependant demander une preuve de votre réussite à l'examen

<https://www.service-public.fr>

RESULTATS DES ELECTIONS



Commune de Chassors – Election présidentielle.

Les élections Présidentielles ont eu lieu les 30 avril et 07 mai 2017. 11 candidats étaient présents pour le 1er tour dont voici les résultats :

Résultats de la commune au 1er tour

Liste des candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
Mme Marine LE PEN	153	18,37	22,37
M. Emmanuel MACRON	143	17,17	20,91
M. François FILLON	139	16,69	20,32
M. Jean-Luc MÉLENCHON	126	15,13	18,42
M. Benoît HAMON	48	5,76	7,02
M. Nicolas DUPONT-AI-GNAN	46	5,52	6,73
M. François ASSELINEAU	12	1,44	1,75
Mme Nathalie ARTHAUD	6	0,72	0,88
M. Jean LASSALLE	6	0,72	0,88
M. Philippe POUTOU	3	0,36	0,44
M. Jacques CHEMINADE	2	0,24	0,29

RÉSULTATS du second tour :



Emmanuel MACRON

327 voix

EN MARCHÉ

57,98 %



Marine LE PEN

237 voix

FRONT NATIONAL

42,02%

Nombre d'inscrits : 833

Taux d'abstention : 21,13%

Votes blancs : 4,92%

Taux de participation : 78,87 %

Votes exprimés : 67,71 %

Votes nuls : 6,24%

Résultats législatives 2017 (CHASSORS)

Résultats 1er tour

Participation : 52,88 %

Inscrits : 832

Votants : 440 (52,88 %)

Abstention : 392 (47,12 %)

Exprimés : 429 (51,56 %)

✓ Sandra Marsaud En marche !	32.87 %	141 votes
✓ Daniel Sauvaitre Les Républicains	17.72 %	76 votes
✓ Isabelle Lassalle Front National	15.15 %	65 votes
✓ Nathalie Jabli La France insoumise	13.99 %	60 votes
✓ Marianne Reynaud-Jeandidier Parti socialiste	12.82 %	55 votes
✓ Pascale Lacourarie Ecologiste	3.5 %	15 votes
✓ Didier Tauzin Divers	2.1 %	9 votes
✓ Claudine Poncy Parti communiste français	1.17 %	5 votes
✓ Virginie Anguenot Divers	0.47 %	2 votes
✓ Pascaline Brisset Union des Démocrates	0.23 %	1 vote
✓ Alain Marquet Extrême gauche	0 %	0 vote
✓ Catherine Tournerie Divers gauche	0 %	0 vote
Votes blancs	2,05 %	9 votes
Votes nuls	0,45 %	2 votes

Résultats 2ème tour

COURSE CYCLISTE



Une course cycliste FFC organisée par l'AJARC aura lieu le 9 août 2017 à 15H sur le circuit habituel : Départ de Guîtres direction Jarnac puis vers CHASSORS et retour par la route du Chêne. La circulation ne sera autorisée que dans le sens de la course. Le stationnement rue de Spicheren et rue de l'Eglise sera formellement interdit par arrêté préfectoral et communal entre 12 h et 18h30. Je vous remercie de votre compréhension.

Venez nombreux encourager les cyclistes.

A LOUER MAISON

Située dans le bourg de Chassors, cette maison avec étage comprend une cuisine, une salle à manger, une chambre, une salle de bain et un jardin clos de 300m².

Libre à partir du mois de septembre. Chauffage électrique. Loyer : 401.00 €
Pour tout renseignement contacter la mairie au 05 .45.81.06.63

ETAT CIVIL

Naissance :

Lilly-Rose PRUDENZANO	le 18 février 2017	Villeneuve
Agathe BOUREAU	le 12 avril 2017	Le Bourg de Chassors
Noha DUMONT	le 30 avril 2017	Guîtres

Mariage :

Jérôme et Audrey LEMAIRE	le 20 mai 2017	Guîtres
Jean-Paul et Maria GRANGETAUD	le 3 juin 2017	Villeneuve

Décès :

André PORTEJOIE	le 2 mars 2017	Guîtres
Marie COULARDEAU	le 2 avril 2017	Guîtres
Jean-Marie LAROCHE	le 8 avril 2017	Luchac
Christiane TRIJAUD	le 28 avril 2017	Luchac
Marie PIAT	le 26 mai 2017	Villeneuve

LE BON COIN DE CHASSORS

Cette rubrique est la vôtre, elle doit permettre à chacun de s'exprimer par ses articles, ses photos, ses petites annonces ...et autres.

C'est à vous de transmettre des informations générales aux autres Capsortiens.

Bien entendu, les textes seront triés et validés avant leurs diffusions.

Evidemment, les propos diffamatoires ne seront pas retenus !

Les informations sont à envoyer à l'adresse suivante : verger.eric@sfr.fr

La Commission communication.

	<p>Vend vélo enfant avec roulettes en très bon état, acheté chez DECATHLON</p> <p>Prix : 50</p> <p>Appeler Mme DUQUERROY Dominique au 06.85.19.86.84</p>
	<p>Cause double emploi, Vends table bois massif 1,20 m de diamètre, Vendue avec un plateau de verre de protection sur mesure.</p> <p>PRIX 100 EUROS A VENIR CHERCHER SUR PLACE A CHASSORS CONTACTEZ BRUNO GAUTIER AU 06.71.16.39.34</p>
	<p>Drone DJI Phantom 2 équipé: Nacelle Zenmuse H4-3D - Emetteur FPV 5.8Ghz - iosd Mini permettant réception données de vol sur écran - Hélices carbone + hélices d'origine - 2 Bat- teries - Télécommande équipée écran LCD black peal 5.8Ghz - Valise de transport Prix 500€ - 700 € avec GOPRO HERO 3+(WiFi) Tel 06 89 20 10 43</p>

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

A
O
U
T

 **Course cycliste** : Une course cycliste FFC organisée par l'AJARC aura lieu le mercredi 9 août 2017 à 15H sur le circuit habituel.

 **Amicale des chasseurs**

Assemblée générale :

Le samedi 26 août à 9h00, salle des « six chemins »

S
E
P
T
E
M
B
R
E

 **La mairie :**

PLU : réunion publique le lundi 25 septembre à 18h30, salle des fêtes de Chassors.



Délivrance de l'attestation de recensement

Les personnes sont tenues de se faire recenser en mairie à partir du mois où elles atteignent l'âge de 16 ans. Elles doivent apporter leur carte nationale d'identité et le livret de famille.

Location Salle des Fêtes (Tarifs 2017)

Pour les Habitants de la commune :

- Jour de semaine : 120 €
- Lendemain : 60 €
- Samedi ou dimanche ou jour férié : 180 €
- Lendemain : 80 €
- Chauffage / jour : 60 €.

Attention :

Remise des Clés : jour « J-1 » à 9h
Restitution des clés : jour « J+1 » à 18h

A partir du 1er novembre 2016, les personnes qui désirent réserver les chaises, bancs et tables devront s'adresser au secrétariat de la Mairie au 05 45 81 06 63 pour fixer la date et le nombre. Le matériel sera donné le vendredi matin avant 12h et devra être remis le lundi avant 17h.

Horaires Déchetterie de Jarnac

Du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-18 h

Informations Pratiques

En cas d'urgence vous pouvez appeler les numéros suivants sur votre téléphone fixe ou sur votre portable :

- ⇒ Gendarmerie 17 (Elle vous communiquera la pharmacie de garde),
- ⇒ Pompiers 18
- ⇒ Samu 15 (Il vous communiquera le médecin de garde).
- ⇒ Ou sur le portable uniquement 112

Le cabinet médical de Jarnac ne peut plus nous donner la liste des médecins de garde, s'adresser à la gendarmerie.

Mairie	
Heures d'ouverture	
Mardi	9 h-12 h
Mercredi	14 h-18 h
Jeudi	14 h-18 h
Samedi	09 h-12 h



www.mairie-chassors.fr

mairie.chassors@wanadoo.fr - Tel : 05 .45.81.06.63 - Fax : 05.45.81.07.65

C'est la fin de votre bulletin municipal.

Le prochain numéro de l'Echo de Chassors paraîtra **fin Octobre 2017**.

Merci de transmettre par mail vos informations (avant fin Septembre 2017) à :
Eric Verger : verger.eric@sfr.fr ou à Pierre Lévêque : pierre.leveque16@free.fr

Echo de CHASSORS
Dépôt Légal n°607 avril 1993 Préfecture de la Charente
Tirage en 520 exemplaires



– BIEN VIVRE A CHASSORS –

